

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 27 septembre 2013
(convocation du 16 septembre 2013)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Septembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, M. VERNEJOU Michel, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. TURON Jean-Pierre
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas jusqu'à 9h55
M. CHAUSSET Gérard à M. DANJON Frédéric à compter de 12h50
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 9h50
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à compter de 13h00
M. OLIVIER Michel à M. GUICHARD Max à compter de 11h45
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise à compter de 11h40
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. ROSSIGNOL Clément à Mme NOEL Marie-Claude à compter de 12h50
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle
M. SOUBABERE Pierre à M. TRIJOLET Thierry à compter de 10h30
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANCOIS Béatrice à compter de 12h15
M. BOUSQUET Ludovic à Mme DELATTRE Nathalie à compter de 12h
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
M. DAVID Yohan à M. DAVID Jean-Louis

Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCHENE Michel à compter de 12h
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à compter de 12h30
Mme EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques à compter de 12h35
M. GUICHOUX Jacques à Mme. BALLOT Chantal
M. JOANDET Franck à M. HURMIC Pierre à compter de 11h55
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
M. LOTHAIER Pierre à M. MOGA Alain
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne à compter de 10h50
M. POIGNONEC Michel à M. QUANCARD Denis
M. QUERON Robert à M. LABARDIN Michel
M. REIFFERS Josy à M. ROBERT Fabien à compter de 11h
M. SOLARI Joël à M. RAYNAL Franck

EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

ABSENT :

M. MAURRAS Franck

LA SEANCE EST OUVERTE

**Blanquefort - Parc des Jalles - Festival de la nature du 13 au 15 septembre 2013
- Décision - Convention - Autorisation**

Madame TERRAZA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La commune de Blanquefort organise la troisième édition du « Festival de la nature ». Il se déroulera du vendredi 13 au dimanche 15 septembre 2013 à Blanquefort. Le projet, présenté par la commune de Blanquefort, est inscrit au contrat de co-développement 2012-2014 fiche action n°23 « Parc des Jalles : été des Jalles ».

Objet du Festival de la nature

Ce festival, qui s'inscrit dans l'été des Jalles, vise à mettre en valeur le patrimoine naturel et agricole, ainsi qu'à sensibiliser le public aux problématiques de l'agriculture péri-urbaine et de l'alimentation de qualité. La manifestation permettra, par ailleurs, aux consommateurs de rencontrer des producteurs locaux et de s'informer sur les circuits courts.

Cette demande de subvention est en lien avec les thématiques liées à la nature dont la valorisation de la biodiversité, des paysages et de l'agriculture.

Elle s'inscrit dans le cadre de la délibération n°2 011/0929 du 16 décembre 2011, relative au dispositif d'aide financière des Projets Nature visant, notamment, à accompagner les communes sur la nature d'opération « Communication, animation, formation ».

Cette manifestation, inscrite dans le nouveau programme d'animations « L'été des Jalles », se déroulera pendant les journées européennes du Patrimoine.

Lieu du festival et public visé

De Tanaïs à la Vacherie, en passant par le centre-ville, Les Colonnes, le parc de Majolan, le festival s'adresse à tous, petits et grands. Il intéressera toute personne curieuse des thèmes abordés en proposant une programmation de qualité, accessible à tous et qui se veut ludique.

Le festival est gratuit pour l'ensemble des publics.

Programmation du festival :

D'envergure communautaire, ce festival propose notamment :

- des projections avec conférence-débat au cinéma Les Colonnes sur les thèmes de la nature et de l'agriculture,
- une transhumance urbaine ponctuée d'animations festives et suivie d'un piquenique convivial en présence de producteurs locaux,
- un grand repas suivi d'un concert en plein air,
- des animations, des ateliers, des balades nature sur le site de la Vacherie et dans le parc de Majolan, des espaces de détente, des spectacles déambulatoires, etc.

Partenariat

- Associations locales avec animations et ateliers,
- Cinéma Les Colonnes avec diffusion de films et organisation d'une conférence-débat.

Critères de sélection communautaires

Le Festival de la nature est un évènement qui répond à différents critères de sélection des projets de La Cub :

- **Intérêt communautaire** : sensibilisation à l'agriculture de proximité, aux circuits courts, aux espaces naturels et à leurs impacts potentiels sur la zone maraichère.
- **Ouverture ou service rendu au public** :
 - gratuité du festival pour l'ensemble des participants hormis le repas,
 - manifestation tout public : habitants de Blanquefort et de l'agglomération, associations, acteurs de l'environnement.
- **Protection, valorisation et promotion des sites naturels, agricoles et des paysages** : thème des espaces naturels et agricoles et de leur valorisation auprès du public.

Financements accordés précédemment par la Communauté urbaine de Bordeaux

La commune de Blanquefort a reçu les subventions de la Communauté urbaine de Bordeaux au titre du Festival de la nature pour un montant total de 28 000 €, se décomposant de la façon suivante :

Délibération n° 2012/0534 du 13 juillet 2012 Festival de la nature 2 ^e édition	13 000 €
Délibération n° 2011/0854 du 25 novembre 2011 Festival de la nature 1 ^{ère} édition	15 000 €

Le budget de la manifestation est précisé comme suit :

Par délibération de son conseil municipal du 24 juin 2013 et par courrier du 4 juillet 2013, la commune de Blanquefort sollicite l'aide financière de la Communauté urbaine de Bordeaux pour la somme de 9 000 €, ce qui représente 50 % du budget prévisionnel qui s'élève à 18 000 €.

BUDGET PRÉVISIONNEL (€)			
DÉPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Transhumance animaux	800	Commune de Blanquefort	9 000
Gardiennage	1 200	Communauté urbaine de Bordeaux	9 000
Achat matériel et petit équipement	1 000		
Location toilettes sèches	1 000		
Réceptions et alimentation	4 000		
Animations	5 000		
Rémunération intervenants	1 500		
Location matériel	2 000		
Supports de communication	1 500		
Total dépenses	18 000		

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5215-26,

VU la délibération communautaire n° 2011/0929 du 16 décembre 2011 relative au dispositif d'aide financière des projets Nature.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDÉRANT QUE

D'une part, la Communauté urbaine de Bordeaux poursuit une politique d'aménagement durable de son territoire, en particulier par la valorisation de ses espaces naturels et agricoles,

D'autre part, la tenue du Festival de la nature contribue à l'animation et au développement intercommunal du parc des Jalles, ainsi qu'à la sensibilisation du grand public et à la valorisation de ses espaces naturels et agricoles.

DÉCIDE

Article 1 - Une subvention d'un montant de 9 000 € est attribuée à la commune de Blanquefort, pour l'organisation de son « Festival de la nature du 13 au 15 septembre 2013 ».

Article 2 - Monsieur le président est autorisé à signer la convention ci-annexée destinée à définir les modalités de règlement de cette subvention.

Article 3 - Monsieur le président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 - La dépense correspondante sera imputée au budget principal de l'exercice 2013, en section de fonctionnement, chapitre 65 – compte 657341 – fonction 8330 – CRB UD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 septembre 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
8 OCTOBRE 2013

PUBLIÉ LE : 8 OCTOBRE 2013

Mme BRIGITTE TERRAZA